

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMMUNIQUE

**Relatif au report des échéances des obligations déclaratives et de
paiement du mois de janvier 2022**

La Direction Générale des Impôts informe les contribuables n'ayant pas pu accomplir leurs obligations déclaratives et de paiement, **arrivées à échéance le 20 janvier 2022**, en raison des exigences liées au respect des règles sanitaires de distanciation aux fins de prévention et de lutte contre les risques de propagation du coronavirus (covid-19), **que l'échéance en question est prorogée exceptionnellement jusqu'au jeudi 27 janvier 2022.**